

Conducteur de train fret

RNCP29720 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	311u
Code(s) ROME	N4301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	08/02/2021

Certificateur(s)

GESTION DES TECHNIQUES D'INGENIERIE ET DE FORMATION · SIRET : 35383201700068

Gestion des techniques d'ingénierie et de formation (GTIF)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Transport ferroviaire : Conduite des trains dans les entreprises ferroviaires publiques ou privées titulaires d'un certificat de sécurité les autorisant à faire circuler des train sur le Réseau Ferré National.

Le conducteur doit assurer l'acheminement de convois de marchandises ou de convois liés aux travaux sur le RFN, dans des conditions sécuritaires à l'aide de procédures appropriées et impératives.

Selon sa qualification, le conducteur assure la conduite de trains en ligne ou effectue un service de manœuvre et de conduite de trains sur des chantiers et un ensemble plus réduit de lignes.

Il participe à la maintenance de premier niveau des engins moteurs et, dans certains cas, à l'information des clients.

Les principales activités exercées par le Conducteur de train Fret sont les suivantes :

- La préparation et l'organisation de sa mission en utilisant, les procédures adaptées et les renseignements techniques,
- La communication selon les langages et les codes utilisés dans l'environnement professionnel,
- Le respect de la signalisation en obéissant aux signaux se présentant lors de l'acheminement,
- La conduite d'un train en utilisant le référentiel métier et le memento,
- L'immobilisation et la remontée d'information des événements significatifs en fin de mission à son responsable.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- Préparer et organiser sa mission,
- Communiquer en utilisant la radio sol-train,
- Respecter les signaux,
- Réaliser la conduite du train en situation normale et en situation dégradée,
- Immobiliser son train et rendre compte par écrit sous forme structurée des événements significatifs.

Blocs de compétences

RNCP29720BC01 — Immobilisation du train et remontée d'information

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Un conducteur doit restituer un Engin Moteur

Modalités d'évaluation :

Evaluation écrite

Evaluation pratique suivant grille SAMI sur la machine

RNCP29720BC02 — Conduite du train

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Un conducteur doit assurer la conduite normale du train en situation normale

Un conducteur doit acheminer un train dans des conditions particulières

Un conducteur doit assurer la conduite d'un Train de Travaux (TTX) sous le régime des évolutions

Un conducteur doit effectuer une manœuvre, d'effectuer une mise entête

Modalités d'évaluation :

Evaluations écrites

Evaluation suivant la grille SAMI du livret de suivi pratique

RNCP29720BC03 — Communication et respect de la signalisation

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Un conducteur doit utiliser avec maîtrise la radio sol train.

Un conducteur doit obéir à tous les signaux (d'arrêt, limitation de vitesse et de direction).

Un conducteur doit circuler en toute sécurité sur une ligne exploitée en voie unique.

Un conducteur doit circuler en sens inverse et avec la signalisation de cabine.

Il doit respecter la Marche à Vues, la Marche en Manœuvre

Modalités d'évaluation :

Evaluations écrites

Evaluation sur Simulateur de procédure de conduite

RNCP29720BC04 — Préparation et organisation de sa mission

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Un conducteur doit assurer sa sécurité personnelle, d'identifier les risques électriques.

Un conducteur doit préparer et organiser son travail.

Un conducteur doit préparer une étude de ligne.

Un conducteur doit déterminer le freinage et les conditions de circulation des trains.

Modalités d'évaluation :

Evaluations écrites

Attestation de validation du module

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ferroviaire

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Conducteur de train FRET sur RFN - Conduite sur rails

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour accéder à la certification le candidat doit satisfaire à l'exigence du 1° de l'article 3 du décret du 29 juin 2010 susvisé, un candidat doit justifier de la détention d'un diplôme attestant d'un niveau de formation équivalent au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation ou de tout diplôme reconnu équivalent dans l'Union européenne.

Pour garantir cette équivalence, le candidat présente une attestation, rédigée en langue française, délivrée par le Centre international d'études pédagogiques ou tout autre organisme agréé à cet effet.

A défaut, un candidat peut justifier par tous moyens auprès de l'EPSF de son niveau de formation équivalent au niveau 3 visé dans la recommandation n° 2008/C 111/01 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 susvisée. Le ministre chargé des transports connaît des contestations relatives aux décisions de l'EPSF portant sur

ce sujet. Il fait connaître son avis à l'EPSF et au demandeur dans un délai de deux mois.
L'employeur prend toutes mesures à sa disposition pour que les conducteurs en service remplissent en permanence les conditions générales d'aptitudes physique et psychologique définies en annexe II de l'arrêté du 06 août 2010.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 400 €
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 668
Jugés difficiles à recruter	28 %
Emplois saisonniers	73 %
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

4 à 5 personnes :

Le formateur/examineur

Le formateur/observateur

La Responsable du Centre de Formation Ferroviaire de GTIF

Deux représentants d'une société ferroviaire privés travaillant en partenariat avec GTIF dont un représentant salarié et un représentant employeur

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 552 €
Prise en charge	Branches concernées
9 552 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/02/2021
--	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/29720/>